

Les femmes encore minoritaires aux fonctions de pouvoir

Insee Flash Corse • n° 67 • Mars 2022

Fin 2019, en Corse, les femmes restent sous-représentées dans les fonctions de pouvoir. Dans les entreprises privées, elles occupent 26 % des postes de dirigeant salarié d'entreprise et 39 % des postes de chef d'entreprise non-salarié. Dans la fonction publique, elles représentent 40 % des emplois de direction. Absentes parmi les députés et sénateurs de Corse, leur part au sein des fonctions électives progresse peu, hormis là où les lois de parité l'imposent.

Malgré les lois successives en faveur de l'égalité professionnelle et sur la parité, la question de l'accès au pouvoir des femmes reste prégnante dans la société. En effet, la parité dans la sphère entrepreneuriale, publique ou politique, semble encore loin d'être atteinte, notamment dans la région.

Les femmes toujours minoritaires parmi les dirigeants d'entreprises privées

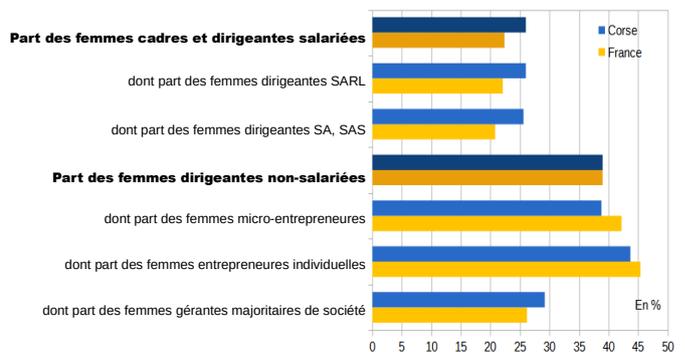
En Corse, en 2019, parmi les 2 500 cadres dirigeants et dirigeants salariés (définition), 650 sont des femmes. Ainsi, seulement un dirigeant d'entreprise sur quatre est une femme, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise (SA, SAS, SARL) ► **figure 1**.

Cette part, bien que faible, est supérieure de 4 points à la moyenne française (26 % contre 22 %) en raison de la petite taille des établissements dans la région et de leur concentration dans le secteur des commerces et services. En effet, le commerce de détail, secteur important de l'économie insulaire, est plus féminisé qu'au niveau national (quatre dirigeants d'entreprise sur dix), de même que l'hébergement où plus d'un poste de chef d'entreprise sur deux est occupé par une femme.

Les femmes restent également minoritaires parmi les chefs d'entreprises non-salariés. En effet, 8 100 sont dirigeantes non-salariées en Corse, soit 39 %.

Toutefois, comme en France, les femmes dirigeantes non-salariées sont souvent majoritaires dans les secteurs des activités de services (70 %) et de la santé (58 %). Elles représentent aussi la moitié des dirigeants des entreprises de l'enseignement (48 %). Les femmes sont plus présentes à la tête des entreprises de petite taille qui adoptent des statuts en nom propre (44 % dans les entreprises individuelles et 39 % dans les micro-entreprises en Corse) que dans des entreprises de taille plus importante constituées en sociétés (29 % parmi les gérantes).

► 1. Part des femmes parmi les dirigeants d'entreprise en 2019



Champ : ensemble des dirigeantes salariées et non-salariées au 31 décembre 2019 dans le secteur privé, hors agriculture en Corse et en France.
Sources : Insee, base Non-salariés 2019, base Tous salariés 2019.

Fonction publique : 40 % des postes de direction occupés par une femme

En Corse, dans la fonction publique, 40 % des postes de direction sont occupés par des femmes ► **figure 2**. Cette part est proche du niveau national (42 %).

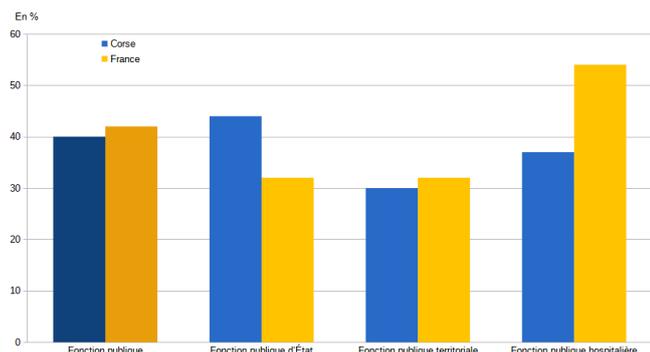
Sur l'île, les femmes dirigeantes sont plus nombreuses dans la fonction publique d'État (44 %), mais moins présentes dans la fonction publique territoriale (30 %). Pourtant, au niveau national, ces taux sont identiques au sein des deux versants (32 %). Dans la fonction publique hospitalière (FPH), le taux de féminisation insulaire, à 37 %, cache une opposition entre les postes de directeurs d'hôpitaux peu féminisés (27 %), et ceux des établissements sanitaires et sociaux qui le sont très largement (75 %). Cette plus faible

féménisation de la direction des hôpitaux (- 22 points par rapport au niveau national) explique à elle seule la moindre part de femmes dirigeantes dans la FPH régionale, seul versant au niveau national où la parité est effective.

La parité peine à progresser en politique quand elle n'est pas obligatoire

En Corse, les femmes sont moins présentes dans les fonctions électives de pouvoir qu'en France. Au sein du parlement français, parmi les 4 députés et 2 sénateurs que compte la Corse, aucun n'est une femme tandis qu'elles sont 38 % parmi les parlementaires (40 % de députées et 35 % de sénatrices).

► 2. Part des femmes dans les emplois de direction de la fonction publique en 2019



Source : Insee, Siasp 2019 ; traitements Sdessi-DGAFFP.

La Collectivité de Corse, qui a fusionné, depuis le 1^{er} janvier 2018, les conseils départementaux et la Collectivité Territoriale de Corse, est soumise aux obligations de listes paritaires. L'égalité y est ainsi respectée suite aux élections territoriales de 2021 : 36 femmes pour 74 membres (Conseil Exécutif inclus). De surcroît, pour la première fois, l'Assemblée de Corse est présidée par une femme. Au niveau municipal, 12 % des maires sont des femmes sur l'île contre 20 % en France. En outre, cette part est stable par rapport à 2014, alors qu'elle a progressé de 4 points au niveau national.

Encadré : Les femmes élues au niveau municipal

En Corse, l'âge moyen des 1 600 femmes élues au sein des conseils municipaux est de 52 ans, soit 3 ans de moins que celui des hommes (55 ans). L'âge est croissant avec l'importance de la fonction exercée, 51 ans en moyenne pour les conseillères municipales, 57 ans pour les deuxièmes adjointes, 59 ans chez les premières adjointes et 61 ans pour celles qui occupent le fauteuil de maire. Dans les plus petites communes, les femmes élues sont plus âgées que dans les communes de plus de 1 000 habitants (53 contre 51 ans). Enfin, au sein des femmes élues dans les conseils municipaux, ce sont les cadres et professions intellectuelles qui sont les plus représentées (24 %), suivies des retraitées (19 %). À l'inverse, les ouvrières sont les moins présentes (0,5 %).

► Pour en savoir plus

- Malleville R., Huyssen A. (Insee), Saget V. (DRDFE), « L'activité des femmes progresse mais reste en retrait », *Insee Analyses Corse* n° 34, décembre 2021.
- Torre V., « Entrepreneuriat féminin - La Corse dans le top 5 des régions », *Insee Flash Corse* n° 41, mars 2019.
- Femmes et hommes, l'égalité en question, *Insee Références*, édition 2022.

Cette sous-féménisation est davantage marquée dans les communes les plus peuplées. Seules 5 femmes sont à la tête d'une ville de plus de 1 000 habitants, soit 9 % des maires, contre 19 % au niveau national. Les communes de moins de 1 000 habitants sur l'île comptent 13 % de mairesses contre 20 % en France. En revanche, les femmes sont plus présentes parmi les conseillers municipaux, 40 % en hausse de 4 points par rapport à 2014

► **figure 3.** Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la loi de 2013 rend obligatoire l'alternance femmes/hommes sur les listes aux élections municipales. Les plus petites communes ont donc une proportion d'élus municipales moins importante (36 % contre 50 %), y compris sur les postes d'adjoints (30 %), alors que la parité est atteinte dans les plus grandes communes.

► 3. Part des femmes dans les conseils municipaux

	Corse	France
Communes de moins de 1 000 habitants		
Maires	12,5	20,4
1 ^{er} adjoints	30,1	30,2
2 ^e adjoints	29,3	35,1
Autres conseillers municipaux	37,4	40,7
Ensemble	33,4	37,6
Communes de 1 000 habitants ou plus		
Maires	8,8	19,1
1 ^{er} adjoints	17,5	41,2
2 ^e adjoints	78,9	58,5
Autres conseillers municipaux	50,1	49,7
Ensemble	48,0	48,3

Source : Ministère de l'Intérieur, Répertoire National des Élus, données arrêtées au 15/12/2021.

Toutefois, la répartition des postes à responsabilité dans les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants se fait toujours au détriment des femmes : seulement 18 % des postes de 1^{er} adjoints leur sont attribués pour 79 % des postes de 2^e adjoint. ●

Thomas Dubuis, Antonin Bretel (Insee)

► Source

Les données concernant les dirigeants salariés/ cadres dirigeants et non-salariés sont issues respectivement des bases Tous salariés et Non salariés 2019. Les emplois de direction dans la fonction publique sont extraits de la base Siasp 2019 (Système d'information sur les agents des services publics). Le Répertoire National des Élus (RNE), données arrêtées au 15/12/2021, est utilisé pour caractériser la part des femmes au sein des élus.

► Définitions

Cadre dirigeant salarié travaille dans une entreprise de 250 salariés ou plus.

Le **dirigeant salarié** assure la direction de la société au nom des propriétaires, tout en ayant un statut assimilé à celui de salarié.

Non-salariés/Indépendants : se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail et de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre. Ils ne perçoivent pas de salaire, mais une quote-part des bénéfices de l'entreprise.